

THÉÂTRE INSTANT PRÉSENT

BULLETIN D'ADHESION COURS IMPROVISATION 2025-2026

Nom :Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Téléphone :Courriel :

TARIFS	VINCENNOIS	NON VINCENNOIS
Cours d'improvisation (un ou plusieurs chèques à l'ordre de Théâtre Instant Présent)	586€	598€
+ Adhésion Annuelle au Théâtre Instant Présent (un chèque à l'ordre de Théâtre Instant Présent)	+ 25 €	+ 25 €
TOTAL A PAYER	611 €	623 €

Sachant qu'il faut rajouter l'adhésion annuelle de Sorano à leur payer directement sur le lien que nous vous fournirons. L'adhésion de Sorano pour les vincennois est de 36€ et de 45€ pour les non vincennois

Un exemplaire de la fiche d'adhésion est à renvoyer accompagné des chèques correspondants au montant du cours d'improvisation et des adhésions, à l'adresse suivante :

Théâtre Instant Présent - Maison des Associations

41/43 rue Raymond du Temple BP 123 – 94304 Vincennes Cedex

Je soussigné(e),.....certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à l'Espace Daniel-Sorano et au Théâtre Instant Présent, et déclare y souscrire.

Fait àen **deux exemplaires**, le.....

Signature :

THÉÂTRE INSTANT PRÉSENT

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MES DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e) accorde à l'association Théâtre Instant Présent, ses représentants et toute personne agissant avec l'autorisation de l'organisme la permission irrévocable de publier sur le site internet, la page Facebook, les affiches ou les flyers de l'association toutes les photographies ou vidéos prises de moi dans la cadre des activités de l'association. Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à, le

Signature :

PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres du bureau. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour tenir à jour la liste des adhérents, élaborer votre facture, vous contacter et vous informer des activités de l'association. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 années suivant votre dernière adhésion, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux membres du bureau et à la personne qui anime les cours. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

THÉÂTRE INSTANT PRÉSENT

Conditions générales des cours 2025-2026

Conditions de règlement

Il est demandé aux participants aux ateliers ponctualité et assiduité afin de garantir le bon déroulement des séances.

Les prix indiqués sont forfaitaires et s'entendent pour un nombre d'heures global pour l'année. Si une semaine avant la tenue des répétitions, le nombre d'élèves ou acteurs jugé nécessaire, tant pour l'efficacité pédagogique que pour la rentabilité de la formation n'a pas été atteint, l'atelier pourra être annulé. Le paiement des cours se fait en deux versements. 50% à l'inscription et 50% avant le début de l'atelier. L'adhésion à l'association est actuellement fixée à 10€ pour l'année.

Facilités de paiement

Des facilités de paiement peuvent être accordées en 3 fois maximum, encaissable avant fin décembre 2025 ; les chèques ou traites doivent nous être remis à l'inscription.

Inscription

La signature du présent document implique l'inscription à l'atelier improvisation pour l'année complète c'est-à-dire du mardi 16 septembre 2025 jusqu'à la fin des spectacles de fin d'année (les dates exactes seront précisées début 3^{ème} trimestre.). Les participants à l'atelier s'engagent à rémunérer, par l'intermédiaire de leur règlement, Gérard Gallego et Chloé Vannet en tant que metteurs en scène professionnels. Ils acceptent lors des répétitions et spectacles de ne pas être rémunérés.

Résiliation (en cours de l'année scolaire)

Toute résiliation doit être notifiée par courrier recommandé un mois avant la date d'interruption souhaitée. Etant entendu que tout mois commencé est dû, la date considérée pour calculer le nombre de cours dû sera le 1er du mois suivant la date de réception de la lettre recommandée. En plus du mois dû, Il sera retenu forfaitairement une somme égale à 50€. *Cette disposition, ne s'applique que pour des raisons exceptionnelles comme un déménagement par exemple. Sinon toute inscription à partir de septembre est due jusqu'au mois de juin de la même année.*

Vacances scolaires

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires.

Emploi du temps

L'emploi du temps est fixe tout au long de l'année : les 30 séances d'improvisation ont lieu le mardi soir de 20h30 à 22h30.

Consignes sanitaires

Les participants s'engagent à respecter les consignes sanitaires en vigueur à l'occasion de chaque cours. Ces consignes peuvent évoluer dans le temps en fonction de la réglementation sanitaire locale ou nationale. Ces conditions sanitaires à respecter seront rappelées par l'intervenant(e) du théâtre Instant Présent, en début d'année et à chaque modification. Si les conditions sanitaires l'exigent, aux cours en présentiel pourront se substituer des cours à distance en télé présentiel avec des outils tels que « Zoom ».

IMPORTANT

Théâtre Instant Présent - étant une Association régie par le droit français, l'application de celui-ci **s'applique y compris l'article L.222-1 du Code du Travail concernant les jours fériés. Seront chômés les jours fériés.**

La signature de ce document implique la lecture du règlement intérieur.

Nom / Prénom « *lu et approuvé* »

A Vincennes, le